

Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe

DÉCLARATION DU

10ème FORUM CONSULTATIF SUR LES ITINERAIRES CULTURELS

Itinéraires culturels résilients et durables

30 septembre - 1er octobre Kutaisi (Géorgie)

















Introduction

A la suite du Forum consultatif annuel sur les Itinéraires culturels, 30 septembre - 1er octobre 2021, Kutaisi, Géorgie (en ligne).

Remerciant le ministère de la culture, du sport et de la jeunesse de Géorgie et la municipalité de Kutaisi d'avoir accueilli le 10ème Forum consultatif annuel du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Remerciant les 35 États membres de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels, les 45 Itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe, ainsi que le Grand-Duché de Luxembourg par le biais de l'Institut Européen des Itinéraires Culturels, pour leur soutien continu au programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.

Se félicitant de la présence d'honorables orateurs et délégués représentant les membres de l'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels (APE) et son conseil de direction, les Itinéraires culturels certifiés du Conseil de l'Europe, ainsi que des représentants d'organisations internationales, européennes et nationales, notamment le Conseil de l'Europe, l'UNESCO, l'OMT, l'OCDE, la Commission européenne, l'OCEMN et l'OEI.

Se félicitant de la présence en ligne de plus de 500 participants de 50 pays différents, représentant des parties prenantes du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, des universités et des institutions académiques, des entités culturelles, des ONG, des experts dans les domaines de la culture, du patrimoine et du tourisme, des organismes gouvernementaux, des organisations internationales et le grand public.

Reconnaissant que la pandémie de COVID-19 a sans aucun doute eu un impact sur tous les aspects de la vie quotidienne et a sévèrement remodelé le paysage dans lequel les Itinéraires culturels opèrent, confrontant les opérateurs des Itinéraires culturels à de nouveaux défis.

Prenant note de la pression accrue exercée sur le patrimoine culturel pendant la pandémie de COVID-19 et reconnaissant sa valeur intrinsèque pour les citoyens, en tant qu'élément crucial pour la construction d'une société pacifique et démocratique, pour la promotion du dialogue interculturel et de la diversité culturelle, et pour la promotion du développement durable.

Reconnaissant que les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe stimulent le développement durable des communautés et des régions à travers l'Europe tout en favorisant la mise en valeur du patrimoine, le dialogue interculturel et la coopération transnationale.

Prenant note des résultats et des conclusions des initiatives précédentes lancées par le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe dans le but d'évaluer les impacts de la pandémie de Covid-19, à savoir une enquête sur "les réponses des Itinéraires culturels à la pandémie de Covid-19", un rapport thématique sur "les risques majeurs et la résilience" et un cycle de webinaires "Dialogues sur les Itinéraires culturels : défis et opportunités post Covid-19".

Reconnaissant les discussions et actions antérieures qui ont émergé des éditions précédentes du Forum consultatif sur les Itinéraires culturels ainsi que les actions et initiatives en cours des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe qui tentent d'innover et de se réinventer en temps de crise.

Le contexte :









Le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, lancé par le Conseil de l'Europe en 1987, fournit un cadre pour le développement d'itinéraires thématiques qui démontrent comment le patrimoine des différents pays et cultures d'Europe peut contribuer à un patrimoine culturel commun.

Le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe incarne les principes fondamentaux du Conseil de l'Europe : droits de l'homme, démocratie culturelle, diversité et identité culturelles, dialogue, échange et enrichissement mutuels par-delà les frontières et les siècles.

L'Accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe (APE), établi en 2010, permet une coopération plus étroite entre les États particulièrement intéressés par le développement des Itinéraires culturels et renforce le potentiel des Itinéraires culturels pour la coopération transnationale, le développement territorial durable et la cohésion sociale, avec un accent particulier sur les thèmes d'importance symbolique pour l'unité européenne, l'histoire, la culture et les valeurs et la découverte de destinations moins connues.

La durabilité est une dimension très pertinente du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Comme établi dans la Résolution du Comité des Ministres CM/Res(2013)67 révisant les règles d'octroi de la mention "Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe", les Itinéraires culturels certifiés sont tenus de développer des initiatives et des projets innovants exemplaires dans le domaine du tourisme culturel et du développement culturel durable. A ce titre, les Itinéraires culturels doivent :

- Prendre en compte les identités locales, régionales, nationales et européennes ;
- Favoriser le dialogue entre culture urbaine et culture rurale, et entre territoires de l'Europe du sud, du nord, de l'est et de l'ouest, entre espaces développés et espaces en difficulté;
- Favoriser le dialogue et la compréhension entre les cultures majoritaires et minoritaires, indigènes et immigrées ;
- Ouvrir des possibilités de coopération entre l'Europe et d'autres continents à travers les affinités spécifiques de certains territoires ;
- prendre en charge, en matière de tourisme culturel, l'éducation des publics, la sensibilisation des décideurs à l'exigence de la protection du patrimoine dans un cadre de développement durable du territoire et la diversification de l'offre autant que de la demande, visant ainsi à faire émerger un tourisme de qualité de dimension européenne;
- Rechercher des partenariats avec des organisations publiques et privées actives dans le domaine du tourisme afin de développer des produits et outils touristiques visant tous les publics potentiels.

10ème Forum consultatif sur les Itinéraires culturels : Itinéraires culturels résilients et durables

Les sociétés vivent des moments sans précédent alors que l'impact de la pandémie de Covid-19 se fait sentir dans le monde entier. L'imposition de restrictions sur les voyages et les événements en présence a accru l'urgence de renforcer la résilience et de s'engager dans la transition numérique. Le tourisme et la culture sont à la croisée des chemins et les réponses actuelles aux défis d'aujourd'hui vont remodeler le scénario de demain. Dans ce cadre, la nécessité de modèles de développement durables et résilients et de solutions numériques intelligentes devient évidente.

Plus que jamais, l'importance de la culture et de la créativité pour la société se manifeste, des millions de personnes se tournant vers l'appréciation du patrimoine culturel et le "slow tourisme" comme source de confort, de bien-être et de connexion. Dans ce contexte, les Itinéraires culturels peuvent devenir un outil idéal pour relier les concepts de patrimoine culturel et de développement culturel durable, pour maintenir et développer l'emploi local et pour protéger les ressources naturelles et culturelles des territoires traversés.









Malgré les difficultés imposées par la pandémie, les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ont fait preuve d'une grande capacité d'innovation et de résilience pour s'adapter à un environnement changeant, en encourageant les initiatives durables et en augmentant leur impact positif sur les communautés et l'environnement.

Afin d'assurer leur viabilité à long terme dans le scénario post-pandémique, les Itinéraires culturels doivent se montrer créatifs, agiles, curieux et innovants. L'adaptation aux nouvelles demandes et aux nouveaux publics, la mise en œuvre de nouveaux modèles de fonctionnement, l'intégration de nouvelles technologies et le développement de produits et de services innovants deviennent des impératifs pour renforcer la résilience.

Ainsi, à l'occasion du Forum consultatif annuel sur les Itinéraires culturels (30 septembre - 1er octobre 2021, Kutaisi, Géorgie), cette déclaration réaffirme que :

- 1. Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe jouent un rôle important en contribuant aux **Objectifs de développement durable 2030 de l'ONU**, notamment en soutenant une éducation de qualité, la réduction des inégalités, les villes et communautés durables, la consommation et la production responsables, l'action climatique, l'égalité des sexes, ainsi que la bonne santé et le bien-être.
- 2. Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe jouent un rôle clé dans la diffusion et l'expérimentation de **modèles innovants de gestion du patrimoine**, en promouvant une approche participative démocratique et un accès inclusif au patrimoine pour tous.
- 3. La **numérisation** offre un moyen de renforcer la résilience des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et de permettre une adaptation rapide, à une époque où les menaces imprévisibles sont continuellement engendrées par les crises.
- 4. Les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe permettent de repenser la culture et le tourisme pour l'avenir, en devenant des outils d'innovation et des moteurs pour de **nouveaux modèles de développement durable**.
- 5. La **durabilité** reste un domaine de développement prioritaire pour le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Les Itinéraires culturels sont en mesure non seulement de répondre aux appels à la durabilité, mais aussi de se positionner à l'avant-garde de l'objectif de durabilité.

La déclaration du 10ème Forum consultatif sur les Itinéraires culturels recommande de :

- 1. Veiller à ce que la culture et le patrimoine restent au centre des politiques, des stratégies et des plans de relance nationaux, étant donné la pertinence et la valeur croissantes du patrimoine culturel pour les citoyens, en particulier en période de pandémie de Covid-19.
- 2. Poursuivre l'engagement actif des États membres pour la mise en œuvre de **politiques et de programmes de financement visant à soutenir la relance**.
- 3. Renforcer la coopération entre les États membres, les organisations internationales, les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et les autorités publiques dans le but de développer des mécanismes de gestion de crise et des stratégies communes pour soutenir le rétablissement.
- 4. Renforcer la coopération entre le **programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe et la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO** afin de soutenir un travail commun sur les sites du patrimoine mondial situés le long des Itinéraires culturels.
- 5. Renforcer la coopération entre le **Conseil de l'Europe et l'Union européenne** dans le domaine des Itinéraires culturels afin de stimuler des stratégies communes et des synergies pour le développement futur du programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe.









- 6. Encourager la **transition numérique** des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe comme moyen de **renforcer la résilience**, d'innover et de favoriser de nouveaux modèles de développement durable.
- 7. Encourager l'utilisation des **technologies numériques** par les réseaux d'itinéraires culturels du Conseil de l'Europe afin de favoriser la **démocratisation de l'accès au patrimoine.**
- 8. Veiller à ce que les solutions intelligentes appliquées par les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe visent à **relever les défis actuels tout en préparant les scénarios futurs.**
- 9. Donner la priorité au développement d'outils et de produits numériques permettant d'améliorer les expériences culturelles et de faire participer des publics divers et plus larges.
- 10. Encourager le développement de méthodes créatives de **gestion et de promotion du patrimoine communautaire avec la participation active de la société civile**, en veillant à ce que les communautés soient les principales bénéficiaires et jouent un rôle de premier plan dans ce processus.
- 11. Encourager les initiatives des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe visant à **soutenir les PME et les économies locales**, en accordant une attention particulière à la participation et à l'autonomisation des populations locales et en offrant des possibilités de développement local durable.
- 12. Promouvoir davantage les **modalités alternatives de tourisme culturel** le long des itinéraires culturels, en tant que formes conscientes et responsables d'accès au patrimoine qui profitent aux populations locales, protègent l'environnement et améliorent l'expérience touristique.
- 13. Que le Forum consultatif annuel des Itinéraires culturels et l'Académie de formation des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe continuent d'être des outils privilégiés pour favoriser l'éducation, la formation et le renforcement des capacités, les échanges de bonnes pratiques et le développement des compétences.

Le programme des Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe fait pleinement référence à cette déclaration et la rend disponible sur son site internet et sur les réseaux sociaux associés afin de promouvoir les valeurs de durabilité et d'innovation auprès de toutes ses parties prenantes.